



PRÉVENTION DE LA POLLUTION PLASTIQUES

Plans nationaux de gestion des plastiques : Résumé thématique

Retour sur un thème clé du rapport *Composantes possibles d'un accord mondial pour la prévention de la pollution plastique*

L'élaboration et la mise en œuvre de **plans nationaux de gestion des plastiques** sont l'un des grands engagements proposés dans le cadre du nouvel accord mondial de prévention de la pollution plastique. Ces plans favoriseraient les progrès au sein des pays et régions, en donnant aux pays les moyens de se fixer des objectifs, ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques relatives au cycle de vie des plastiques adaptées au contexte local et répondant aux besoins nationaux. L'ensemble des sources et des secteurs d'activité concernés seraient pris en compte.

Les éléments et principes standards des plans figureraient dans l'accord et feraient ultérieurement l'objet d'un guidage spécifique. La résolution 3/7 (paragraphe 4) de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement encourage l'inclusion de mesures destinées à prévenir le rejet de déchets et de

microplastiques, notamment : a) revoir la conception des produits et la réutilisation des matériaux qui les composent ; b) favoriser l'utilisation efficace des ressources ; c) améliorer les taux de collecte et de recyclage des déchets plastiques ; et d) éviter l'utilisation superflue de plastiques en particulier ceux contenant des substances chimiques particulièrement problématiques.

Ces mesures correspondent précisément aux quatre objectifs stratégiques que nous proposons d'inclure dans le nouvel accord mondial, à savoir :

1. Élimination des plastiques dont l'emploi est problématique et peut être évité (réduction)
2. Gestion durable des plastiques indispensables (reconception)
3. Gestion durable des déchets plastiques (réutilisation, réparation, recyclage)
4. Atténuation des risques liés aux substances chimiques

De nombreux pays ont tenté, en appliquant diverses méthodes, de mettre en place des plans d'action nationaux. Toutefois, en l'absence de coordination et de plateforme de révision spécialement conçue pour ça, les résultats obtenus risquent de ne pas être à la hauteur et leurs effets mal compris. L'accord que nous proposons aidera les gouvernements à cibler en priorité la pollution plastique ; il favorisera l'adoption de plans nationaux de gestion des plastiques aux plus hauts échelons politiques, ainsi qu'une approche impliquant l'ensemble de la société, ce qui permettra d'attirer les capitaux et les autres ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces plans.

Contenu des plans nationaux de gestion des plastiques

Si les plans nationaux de gestion des plastiques doivent autoriser une certaine marge de manœuvre vis-à-vis de la conception, ils doivent également constituer un élément moteur, afin que les pays mènent à bien la réalisation et le suivi des objectifs de l'accord mondial. Une identification des forces et des défis, ainsi qu'un examen de la législation en vigueur visant à évaluer l'efficacité de celle-ci et à repérer les éventuels vides juridiques, pourraient être menés en amont de l'élaboration des plans, afin de mieux déterminer les priorités d'action nationales. Les principes et caractéristiques ci-dessous seraient pris en compte durant l'élaboration des plans d'action nationaux :

- La **progression** est reconnue comme un principe fondamental : les plans d'action sont des documents « évolutifs », au sens où ils doivent toujours viser les résultats et les progrès les plus ambitieux possible. Ainsi, les cibles fixées par les pays, et les mesures prises pour atteindre celles-ci, sont progressivement rehaussées dans chaque nouveau plan.
- La **transparence** garantit la présentation d'informations claires, compréhensibles et vérifiables. La restitution des données nécessaires pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans nationaux et la réalisation des objectifs fixés contribuera à une meilleure transparence.
- Pour garantir la **cohérence des politiques publiques** mises en œuvre dans les différents secteurs concernés, il convient de privilégier une approche participative dans le cadre de la planification, de la mise en œuvre et de l'examen des plans nationaux de gestion des plastiques. Le plan national de gestion des plastiques peut fonctionner comme un cadre de référence commun pour l'ensemble des instruments internationaux liés à la durabilité, notamment les objectifs et cibles pertinents du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- La **prise en compte du contexte local** est essentielle pour déterminer correctement les sources et les trajectoire des polluants plastiques des pays, puisque les priorités nationales et les conditions locales sont extrêmement variables d'un pays à l'autre. Une certaine souplesse pourrait être accordée à l'échelle nationale pour déterminer les mesures à mettre en place et fixer les objectifs des plans nationaux.
- Pour **évaluer** les progrès accomplis, il convient d'établir des cibles nationales chiffrées. Les objectifs stratégiques constitueraient un cadre de référence commun permettant de fixer des cibles mesurables, ce qui garantirait des plans

harmonisés et simplifierait le suivi des progrès à l'échelle mondiale. De plus, les indicateurs utilisés pour mesurer les différents éléments pourraient être regroupés en plusieurs grandes catégories. Les pays pourraient ainsi sélectionner les catégories les plus pertinentes selon leur environnement local.

- Il convient de garantir la **pérennité financière** des plans en mobilisant des financements auprès de l'ensemble des acteurs compétents du secteur public et privé, ainsi que des acteurs nationaux et internationaux. Le rôle du financement international sera fixé au cours de la phase initiale afin de permettre l'élaboration des plans et l'adoption de mesures adéquates. Ces mesures comprennent notamment l'aide à l'élaboration d'instruments réglementaires et axés sur le marché visant à générer des financements à long terme en faveur de la gestion durable des plastiques durant leur cycle de vie.
- Durant l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux de gestion des plastiques, le **renforcement des capacités institutionnelles** doit constituer une priorité. Préparer les plans nécessite de très nombreuses données, de solides connaissances, ainsi que la capacité d'anticiper les résultats des différents choix politiques et d'évaluer les ressources financières et humaines requises. Faute d'analyse et de données sérieuses, les objectifs, cibles et politiques risquent de pêcher par excès, ou manque, d'ambition, ce qui compromettrait la bonne mise en œuvre des plans.

Restitutions des informations

La mise en place d'éléments minimums communs convenus par les parties permettrait de limiter les inconvénients dus à la souplesse accordée dans l'élaboration des plans nationaux de gestion des plastiques. En effet, trop de souplesse pourrait donner lieu à des informations incomplètes et difficilement comparables. Les plans nationaux de gestion des plastiques devraient tous comprendre les éléments standard suivants :

- Portée du plan
- Seuils de référence et cibles pour chacun des quatre objectifs stratégiques
- Calendriers, en particulier celui de l'examen du plan national de gestion des plastiques
- Méthodologie adoptée pour atteindre les cibles
- Synergies possibles avec d'autres initiatives pertinentes

En principe, les cibles doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définies. Le principe de responsabilité est primordial : il permet d'évaluer si les cibles nationales ont été atteintes, grâce à des méthodologies communes de restitution des données. L'examen mondial permettrait d'évaluer les progrès collectifs accomplis par rapport aux objectifs stratégiques fixés, ainsi qu'à l'objectif global d'élimination des déchets de plastiques et de microplastiques dans l'environnement.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au point 6.1 et à l'annexe 1 sur les plans nationaux de gestion des plastiques, ainsi qu'à la section 8 sur la mesure des progrès du rapport Composantes possibles d'un accord mondial pour la prévention de la pollution plastique.